

Objectifs :

Organisme sans but lucratif reconnu par la Ville de Québec - Arrondissement de Beauport, l'**École de musique des Cascades inc. (EMCB)** en est à sa **26^e** année d'activité. En partenariat avec l'École secondaire François-Bourrin, l'**EMCB** dispose d'une vingtaine de locaux aménagés pour ses besoins.

Les objectifs qu'elle poursuit sont les suivants :

1. Offrir un enseignement structuré et rigoureux permettant aux élèves d'entreprendre des études supérieures en musique.
2. Offrir un enseignement plus souple et moins exigeant pour les personnes désirant parfaire leur culture musicale.
3. Offrir un divertissement musical à la population en général.

Personnel :

L'**EMCB** compte plus d'une trentaine de professeurs tous détenteurs d'un diplôme d'études supérieures en musique. La plupart d'entre eux poursuivent une carrière de musicien professionnel parallèlement à leurs activités d'enseignement. Un comité pédagogique supervise les différentes activités d'enseignement. La direction générale est assumée par madame Danielle Nicole.

Programmes et examens :

Pour l'ensemble des disciplines instrumentales dont elle dispense l'enseignement, l'**EMCB** propose des programmes avec certification qui se veulent adaptés aux besoins de sa clientèle.

L'**EMCB** offre également la préparation aux examens de l'École préparatoire de musique de l'Université Laval. Les frais d'inscription à ces examens sont en sus. Pour plus d'informations sur les programmes et activités, on peut consulter le projet éducatif de l'**EMCB**.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de 20,00\$ par élève par année et ne sont pas remboursables.

Location d'instruments :

Il est possible de louer certains instruments (vent et cordes) au coût de 20,00\$ / mois plus taxes (25,00\$ / mois plus taxes pour les non-inscrits à l'**EMCB**).

Calendrier 2011-2012 :

25 août 2011 :

Fin de la période de pré-inscription

6 septembre 2011 :

Début de la session d'automne
(15 semaines)

19 décembre 2011 :

Fin de la session d'automne

9 janvier 2012 :

Début de la session d'hiver
(15 semaines)

6 au 11 février 2012 :

Semaine thématique

5 au 10 mars 2012 :

Relâche

28 avril 2012 :

Fin de la session d'hiver

30 avril au 8 juin 2012 :

Session de printemps
(6 semaines)

Horaires :

Sessions d'automne et d'hiver

Heures d'enseignement :
lundi au vendredi 16h à 22h
samedi 8h30 à 15h30

Heures de secrétariat :
lundi au vendredi 13h à 19h
samedi 8h30 à 15h30

Session de printemps
Heures d'enseignement :
à déterminer selon la demande

Heures de secrétariat :
lundi au vendredi 13h à 19h

Période estivale
Heures de secrétariat :
lundi au vendredi 13h à 17h

Tarification non-résidents Ville de Québec

Cours de groupe : une majoration de 50% des tarifs des cours de groupe est applicable pour les non-résidents de la Ville de Québec (**NR**).

Cours instrumental individuel : voir grille de tarifs ci-après.

Description et objectifs des cours :

Cours instrumental individuel :

personnalisé et adapté à vos besoins !

Nos cours individuels d'instrument proposent une approche adaptée tant aux débutants qu'aux initiés, jeunes ou adultes. L'élève est amené à acquérir une bonne connaissance de la notation musicale et une technique instrumentale solide, à travers un répertoire adapté à ses besoins. L'horaire est à déterminer avec l'élève.

Les instruments offerts sont les suivants :

- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Haubois
- Basson
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Cor français
- Trombone
- Tuba
- Percussion
- Batterie
- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Piano
- Chant
- Accordéon
- Guitare classique
- Guitare populaire
- Guitare électrique
- Guitare basse
- Musique celtique :**
 - Mandoline
 - Harpe celtique
 - Banjo

N.B. *Le cours de formation auditive est fortement recommandé comme complément au cours instrumental (voir description ci-après).*

Horaire à déterminer avec le professeur.

Début des cours instrumentaux : à compter du 6 septembre.

Tarifs :

Inscription par session de 15 semaines (automne ou hiver)

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
30 minutes 15 sem.	102,50\$	102,50\$
Coût total :	202,50\$*	252,50\$*

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
45 minutes 15 sem.	177,50\$	177,50\$
Coût total :	277,50\$*	327,50\$*

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
60 minutes 15 sem.	237,50\$	237,50\$
Coût total :	337,50\$*	387,50\$*

() possibilité de paiement en 2 versements égaux datés des 15 septembre et 15 novembre 2011.*

Tarifs :

Inscription annuelle de 30 semaines (automne et hiver)

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
30 minutes 30 sem.	275,00\$	275,00\$
Coût total :	375,00\$*	425,00\$*

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
45 minutes 30 sem.	425,00\$	425,00\$
Coût total :	525,00\$*	575,00\$*

	résident	non-résident
Frais de base :	100,00\$	150,00\$
60 minutes 30 sem.	545,00\$	545,00\$
Coût total :	645,00\$*	695,00\$*

() possibilité de paiement en 3 versements égaux datés des 15 septembre 2011, 15 novembre 2011 et 15 février 2012.*

Tarifs familiaux :

Pour le deuxième membre d'une même famille, ainsi que les suivants inscrits à un cours d'instrument, le tarif hebdomadaire des leçons instrumentales est réduit de 1,00\$.

Formation auditive :

activité complémentaire essentielle !

Complément essentiel à la formation instrumentale, ce cours permet d'acquérir et d'appliquer de façon concrète les notions théoriques de la musique tout en développant les différentes habilités auditives nécessaires à la maîtrise de l'instrument.

À noter que la réussite du cours de formation auditive combinée à celle d'un degré instrumental permet une certification complète en fin d'année.

Tarifs (NR) :

30 min. / sem. / 10,00\$ x 30 sem. = 300,00\$
30 min. / sem. / 7,00\$ x 30 sem. = 210,00\$

(pour les élèves déjà inscrits à un cours d'instrument).

Horaire à déterminer avec le professeur.

Début des cours de formation auditive :
à compter du 6 septembre.

(suite au verso)